

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

23/09/2013

Dossier complet le

09/10/2013

N° d'enregistrement

2013-164

1. Intitulé du projet

RD996- Aménagement de sécurité ponctuels du PR122,500 au PR132,500

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Général du Puy de Dôme

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M.Michel Miolane- Directeur Général des Routes et de la Mobilité

RCS / SIRET

226 300 010 00015

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6d Infrastructures routières	Aménagement de 4 sections de routes sur un linéaire total de 4500m.
51a	Défrichement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement de 4 sections de routes sur la RD996 entre Ambert et les Pradeaux

- élargissement d'accotements
- rectification d'une courbe
- champs de vue

1ère section divisée en 3 parties pour un linéaire total de 2200m

2ème section pour un linéaire de 1250m

3ème section pour un linéaire de 750m

4ème section pour un linéaire de 300m

4.2 Objectifs du projet

Ces aménagements amélioreront les conditions de circulation et la sécurité des usagers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste en aménagements de sécurité ponctuels de la RD996:

- élargissement ponctuel des accotements dans leurs parties les plus étroites
- rectification du virage des Chaux
- déboisement d'une bande de terrain
- dégagement de visibilité dans deux carrefours.

Pour l'année 2014, les travaux prévus concernent la rectification du virage et la création d'accotement sur 1300m, avec la création d'un champ de vue sur cette dernière partie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic sur la RD996, après réalisation des travaux, restera identique au trafic actuel, soit environ 1100 véhicules/jour.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- A une Déclaration d'Utilité Publique
- A une demande d'autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

DUP et demande d'autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Voir le tableau rajouté en annexe	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

RD996
1ère section PR124 à PR126,200
Commune d'Ambert
2ème section PR127 à PR128,250
Commune de St Martin de Olmes
3ème section PR132,580 à 133,250
Commune de Grandrif
4ème section PR134 à PR 134,300
Commune de Grandrif

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Communes d'Ambert, de Saint Martin des Olmes et de Grandrif.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet est prévu sur plusieurs programmations de travaux du CG63.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

S'agissant d'un aménagement le long de la route existante, l'emprise actuelle est ponctuellement élargie. Des acquisitions foncières seront nécessaires pour créer des accotements et des fossés. Ces terrains sont constitués essentiellement de terres agricoles et de fourrés ou de plantations sylvicoles.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU d'Ambert approuvé le 23/01/2007. Sur cette commune les parcelles touchées par le projet sont situées en zone urbaine (UD) et en zone naturelle N.

St Martin des Olmes et Grandrif ne possèdent pas de PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 830007454 Haut Forez
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les trois communes concernées.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional du Livradois-Forez
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas pour la commune d'Ambert, mention "ne sais pas" pour les deux autres communes.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas pour la commune d'Ambert, mention "ne sais pas" pour les deux autres communes.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas pour la commune d'Ambert, mention "ne sais pas" pour les deux autres communes.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas pour la commune d'Ambert, mention "ne sais pas" pour les deux autres communes.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas pour la commune d'Ambert, mention "ne sais pas" pour les deux autres communes.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas pour la commune d'Ambert, mention "ne sais pas" pour les deux autres communes.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de la zone des Monts du Forez (FR8301030), à environ 3 kilomètres.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de déblai ne pourront pas tous être utilisés en remblai.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux sont susceptibles d'entraîner des perturbations à la biodiversité située à proximité: - bruit et poussière liés à la circulation des engins de chantier - abattage d'arbres
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création des accotements et la rectification du virage des Chaux impliquent des emprises élargies de l'assiette de la RD996.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hormis lors de la phase des travaux, ce projet n'engendrera pas de nouvelle nuisance sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase des travaux, ce projet engendrera des vibrations dues aux engins de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase travaux, des émissions de poussière et de polluants dans l'air sont possible. Toutefois, l'entreprise réalisant les travaux devra prendre en compte toute les dispositions nécessaires pour limiter ces rejets.</p> <p>Le projet n'entraînant pas à terme d'augmentation du trafic, les émissions de polluants seront équivalente aux émissions actuelles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre projet fait un linéaire total de 4500m. Celui ci est divisé en 4 sections non attenantes. Les différentes sections peuvent être séparées entre elles de distance qui vont de 750ml à presque 6000ml:

-section 1: 2200ml elle même divisée en 3 partie (partie 1: 300ml; partie 2: 1300ml; partie 3: 600ml)

-section 2: 1250ml

-section 3: 750ml

-section 4: 300ml

Ce projet n'engendrant pas d'augmentation de trafic, les impacts ne seront pas amplifiés. Les impacts négatifs sur le milieu naturel et humain seront identiques à ceux constatés actuellement (bruit, polluants dans les airs et dans les eaux de ruissellement).

Les travaux de l'année 2014, ne concernent que la section 1 partie 1 et 2 soit 1600ml. Travaux principalement sur accotement (avec une emprise de 6ml sur le bord de chaussée) et une rectification de virage au village des Chaux.

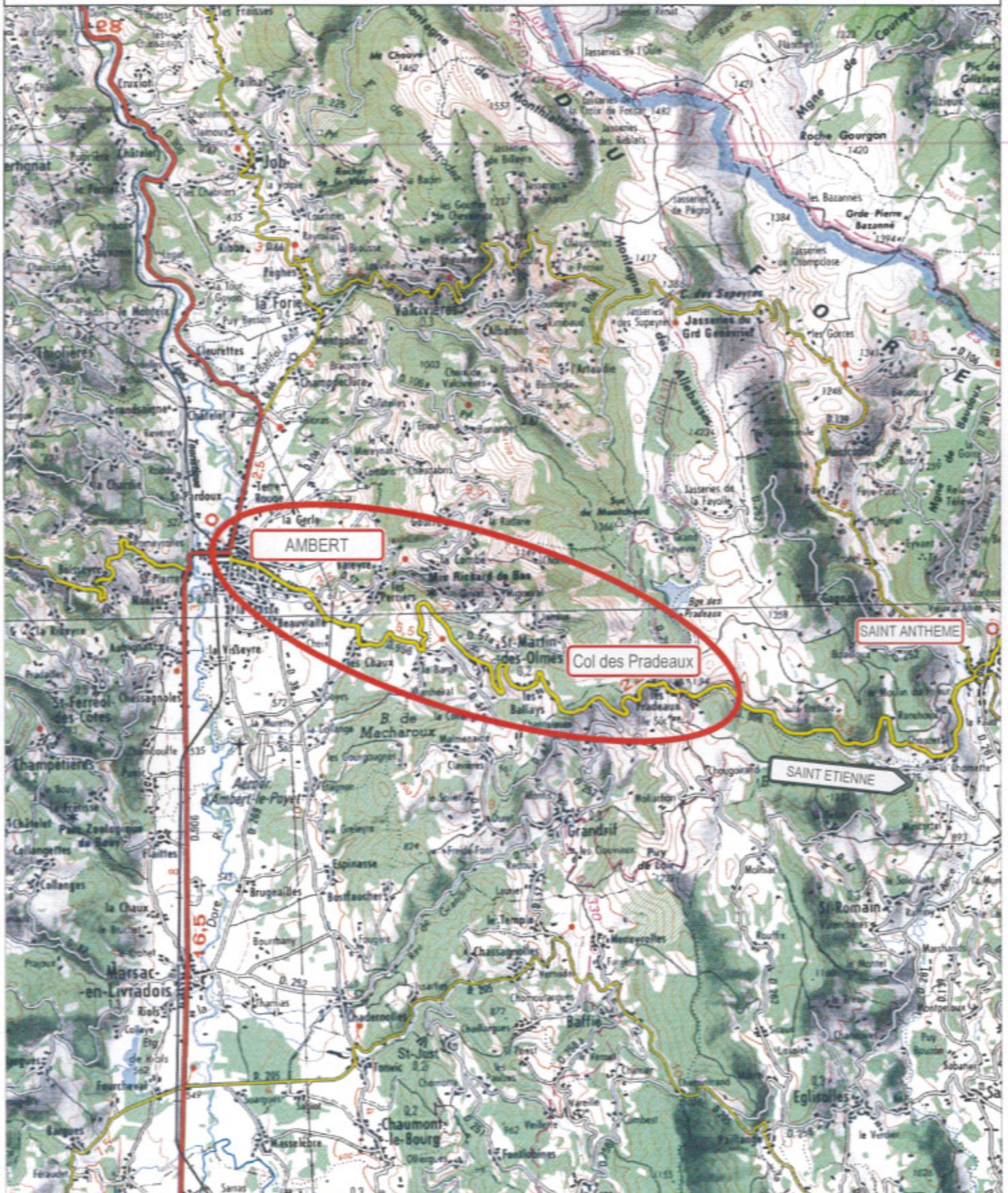
Ces accotements offriront une zone de récupération en cas de pertes de contrôle des véhicules ou de manoeuvre d'évitement dans les cas de risques de chocs frontaux.

L'impact sur la faune et la flore restera limité compte tenu de la faible emprise des travaux. Les principales mesures à prendre consistent à délimiter précisément l'emprise du chantier, et à réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction.

Communes d'Ambert,
Saint Martin des Olmes et Grandrif

R.D.996

Plan de situation



R.D.996

entre Ambert et le Col des Pradeaux

C1- Vue aérienne avec photos

Echelle : 1 / 5000

AMBERT

LEGENDE :

- zone de travaux en projet
- Section 1 : — Virage des Chaux
- partie 1 : — Les Chaux - Carrefour R.D.57
- partie 2 : — Carrefour R.D.57 - V.C de Galanges
- Section 2 : — Saint Martin des Olmes
- Section 3 : — Carrefour R.D.252 - Grandrif
- Section 4 : — Les Pradeaux Bas - Chomy

Du P.R.124+300 au P.R.124+800
Section à accotements étroits



P.R.124.6 Accès privé à visibilité réduite
Visibilité VG=40m



Section 125.6 à 126.1 courbes successives
Virage ombragé
Difficulté en hiver pour les poids lourds



Section Les Chaux : P.R.124.1 à 124.3
Courbe et contre-courbe dangereuses
Tracé sinueux



Section P.R.125.0 à P.R.125.4
Création d'un champ de vue



P.R.125.5 Intersection avec R.D.57



SECTION 2

P.R.127.650
Visibilité réduite sur tracé peu sinueux



P.R.128.2 Intersection avec R.D.57A
Visibilité insuffisante



SECTION 3

Création d'un champ de vue
pour dépassement



P.R.131.1 Intersection avec voie communale



P.R.132.5 Intersection avec R.D.252
Bonne visibilité à gauche



P.R.132.5 Intersection avec R.D.252
Visibilité à droite gênée par des arbres



SECTION 4

Col des Pradeaux

SAINT ETIENNE

Les Ballays

SAINT MARTIN DES OLMES

Galanges

La Barge

Ecole 1900

CHOMY

GRANDRIF

rubrique 4.5

Dimensionnement et caractéristique du projet RD996

	volume déblai en m3	volume remblai en m3	largeur accotement en ml	linéaire en m	superficie accotement en m2	reprise chaussée en m2	superficie champ de vue en m2
Section 1	13500	9500	2,5	2200	11000	820	
partie 1	700	800	2,5	300	1500	820	
partie 2	9400	6500	2,5	1300	6500	0	1300
partie 3	3400	2200	2,5	600	3000	0	
Section 2	8800	4000	2,5	1250	6250	0	
Section 3	19700	3500	2,5	300	1500	0	3500
Section 4	1300	1700	2,5	750	1875	0	
Totaux	43300	18700	-	4500	20625	820	4800

Les travaux prévus pour l'année 2014 ne concernent que la partie 1 et 2 de la section 1.